

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 11 Septembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 27 – **REPRESENTES** : 2.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann, PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. MORMANN Nolann et Mme VIGNÉ Sandra.

OBJET :	Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées : désignation de 2 membres
----------------	--

N° 2014 / 09 / 08

Par délibération en date du 9 Décembre 2005, le Conseil Communautaire a opté pour le régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique.

Depuis, tout transfert de compétences impose la mise en place d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées composée de 2 conseillers municipaux Blinois. Son rôle est de déterminer les montants relatifs aux charges transférées des communes vers la communauté de communes et de réaliser un rapport au vu duquel le montant de l'attribution de compensation sera arrêté.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances -Ressources Humaines – Intercommunalité - Économie du 11 Septembre 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- désigne les 2 conseillers municipaux suivants pour siéger à la CLECT :*
 - Monsieur Jean-Michel BUF,*
 - Monsieur Cédric MORMANN.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 22 Septembre 2014,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20140918-CM-2014-09-08-
DE
Date de télétransmission : 23/09/2014
Date de réception préfecture : 23/09/2014